

SÉLECTION VARIÉTALE

1. L'AESA propose de restreindre la notion « transgénique »

Un article publié dans Inf'OGM revient sur la proposition de l'AESA de restreindre la notion « transgénique », une volonté déjà exprimée lors de la publication de son [opinion](#) en octobre 2022 quant à l'évaluation des risques des OGM obtenus par « *mutagenèse dirigée et cisgénèse* ».

Sur les éléments à retenir :

- L'opinion rendue en octobre 2022 par l'AESA confirme leur positionnement selon laquelle tout organisme modifié génétiquement de manière à obtenir des mutations ne devrait pas être soumis à une évaluation des risques.
- L'AESA propose une définition de la transgénèse et de la cisgénèse :
 - La transgénèse serait « *une séquence génétique transférée entre deux plantes pour lesquelles aucune « technique avancée » ne permet de les croiser* ».
 - La cisgénèse serait « *une séquence génétique provenant non par de la même espèce, mais du pool génomique du sélectionneur* ».
 - Le pool génomique des sélectionneurs se compose en trois groupes : le premier groupe se compose de plantes qui se croisent librement, le deuxième groupe concerne les plantes qui se croisent difficilement avec le premier groupe et le troisième regroupe les plantes qui se croisent avec le premier groupe uniquement par le biais de techniques avancées.
- D'après l'article, si cette définition de la transgénèse ne regrouperait pas davantage d'OGM, le nombre d'OGM qualifiés de cisgénétique serait en hausse.

[Retrouver l'article.](#)

[Retrouver l'opinion de l'AESA.](#)

► Rédaction : Aymeric AUDENIS & Léna SMADJA, Consultants, DGA France

DGA FRANCE POUR UFS

DGA France est un cabinet de conseil spécialisé dans les affaires publiques et les relations institutionnelles. Le cabinet fait désormais partie du groupe Dentons Global Advisors, qui dispose de bureaux à Londres, Bruxelles, Paris, Berlin, Delhi et Pékin, ainsi que d'un réseau de partenaires dans le monde entier.

CONTACT

Aymeric AUDENIS & Léna SMADJA

Consultants DGA France

✉ lena.smadja@dentonglobaladvisors.com

☎ 06 04 09 06 68



2. La coalition gouvernementale allemande se divise sur le futur cadre légal des NBT

Dans un [article](#) publié 24 janvier, Inf'OGM revient sur la position de l'Allemagne vis-à-vis du cadre légal à appliquer aux NBT, en pleine révision de la directive 2001/18.

Sur les éléments à retenir :

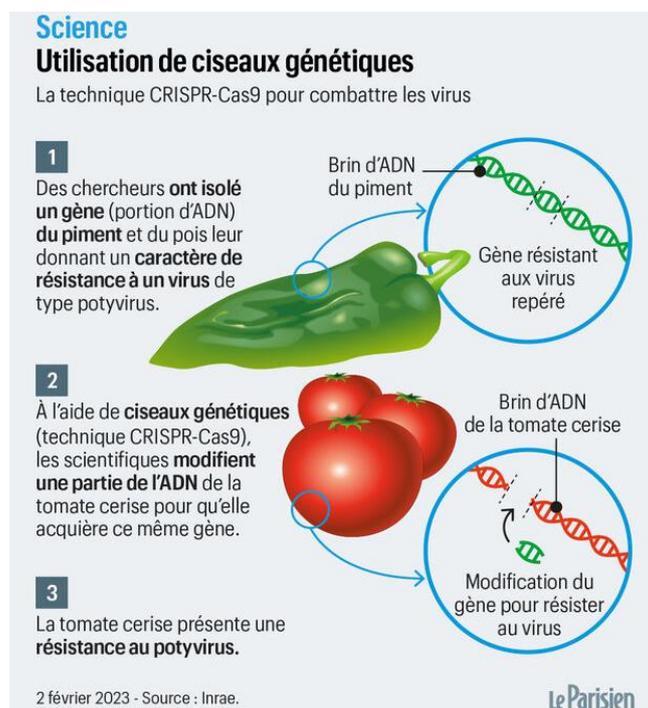
- Parmi les acteurs en faveur de l'application de la réglementation OGM aux NBT :
 - La ministre de l'Environnement, Steffi LEMKE, a plaidé lors d'une conférence organisée à Bruxelles en juin 2022 pour l'application de la réglementation OGM aux NBT.
 - Le ministère de l'Agriculture s'oppose également à une nouvelle réglementation des NBT et se positionne pour une obligation d'étiquetage stricte.
 - Le SPD, parti majoritaire au Bundestag (chambre basse du Parlement) se positionne aux côtés des Verts en faveur d'un cadre réglementaire strict s'appliquant aux NBT.
- Les libéraux du FDP en charge du ministère de la Recherche se positionnent, au contraire, en faveur d'un assouplissement de la réglementation.

[Retrouver l'article.](#)

3. Le Parisien publie un article sur l'usage du CRISPR-Cas9 sur la tomate cerise

Dans un article publié le 3 février, Le Parisien met en lumière l'usage des ciseaux génétiques CRISPR-Cas9 sur une variété de tomate cerise pour la rendre plus résistante aux potyvirus, dans le cadre de travaux menés par l'Inrae.

L'article met notamment en avant l'utilité des ciseaux génétiques pour limiter le recours aux pesticides, grâce à des plantes plus résistantes aux maladies et ravageurs.



[Retrouver l'article.](#)